

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 28 février 2019 à 19h00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 février 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 février 2019.

Etaient présents : M. PETIT Bertrand, M. TILLIER Patrick, M. SANNIER Alexandre, Mme MÉRIAUX Marie, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothee, M. HAU Bernard, Mme GODART Christelle, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. MALADRY Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, M. BÉE Jean-Claude, M. SANTRAIN Didier, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. FERARE Hervé, Mme MILON Sophie, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme METEYER Marie-Claire, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud, M. DESFACHELLES Mathieu. M. COURTIN Xavier.

Excusés : Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. HAU Dominique, Mme GRESSIER Cathy, M. YVART Éric, Mme BELPALME Sylvie, Mme GRESSIER Séverine, Mme DOS SANTOS ALVES Séverine, M. GRUSON Franck, Mme PETITPRE Claire, Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à M. HOLLANDER Jean-Paul, M. PETIT Bertrand, M. SANNIER Alexandre, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. TILLIER Patrick, Mme LAGACHE Valérie, Mme GODIN Virginie, M. LEMARIE Jean, M. SANTRAIN Didier et à Mme GODART Christelle.

Absent excusé : M. BIZET Georges.

Secrétaire de séance : M. HAU Bernard.



La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018. En l'absence de toute remarque formulée, le procès-verbal est déclaré adopté en l'état.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

FINANCES

D2019-02-01 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA PAIX

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération de réfection de la voirie rue de la paix et accepte de solliciter une subvention de 13 616,26€ (20% du coût des travaux) au titre de la DETR 2019

Adopté à l'unanimité

D2019-02-02 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 : RUE PASTEUR

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération de réfection de la voirie rue pasteur et accepte de solliciter une subvention de 18 998,40€ (20% du coût des travaux) au titre de la DETR 2019

Adopté à l'unanimité

D2019-02-03 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 : TRAVAUX DE VOIRIE PLACE DU RIVAGE

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération de réfection de la voirie Place du Rivage et accepte de solliciter une subvention de 20 846,00€ (20% du coût des travaux) au titre de la DETR 2019

Adopté à l'unanimité

D2019-02-04 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 : TRAVAUX DE LIAISONS DOUCES QUARTIER DU CHEMIN VERT.

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'opération de réfection des liaisons douces dans le quartier du Chemin Vert et accepte de solliciter une subvention de 17 938,57€ (20% du coût des travaux) au titre de la DETR 2019

Adopté à l'unanimité

D2019-02-05 : FONDS DE CONCOURS CAPSO : TRAVAUX DE RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX.

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de solliciter un fonds de concours pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux (menuiseries des groupes scolaires et toiture de la mairie siège) d'un montant de 131 600€ et autorise le Maire à signer la convention d'attribution avec le Président de la CAPSO.

Adopté à l'unanimité

D2019-02-06 : BUDGET PRIMITIF 2019 : OUVERTURES PARTIELLES DE CREDITS EN INVESTISSEMENT.

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les ouvertures partielles de crédit sur les opérations individuelles pour un montant de 38 420€.

Adopté à l'unanimité

D2019-02-07 : AVANCE SUR SUBVENTION AU PROFIT DU CCAS

Rapporteur : Patrick TILLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une avance sur subvention d'un montant de 20 000€ au profit du CCAS de la commune.

Adopté à l'unanimité

D2019-02-08 : HABITAT 62/59 GARANTIE D'EMPRUNT- REAMENAGEMENT DE DEUX EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Rapporteur : Michel HILMOINE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de réitérer sa garantie pour les deux emprunts pour un montant de 345 148,02€

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

D2019-02-09 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.

Rapporteur : Bertrand PETIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

Adopté à l'unanimité

D2019-02-10 : RENOUELEMENT DU CONTRAT COLONIE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : Marie MERIAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du contrat colonie avec la Caisse D'allocations Familiales.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

D2019-09-11 SCHEMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Bertrand PETIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024.

Adopté à l'unanimité

D2019-09-12 : DENOMINATION DU COMPLEXE POLYVALENT – ROUTE DE BOULOGNE – COMMUNE DELEGUEE DE TATINGHEM

Rapporteur : Bertrand PETIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire de dénommer le complexe polyvalent Gilbert LIEVIN.

Adopté à l'unanimité

D2019-09-13 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Bertrand PETIT

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte des informations.

<p>L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 19h40</p>
--